

Charte de bonne relation de travail

Cette charte a pour objectif d'établir et d'encourager le maintien de bonnes pratiques professionnelles afin de collaborer dans les meilleures conditions et ce de manière réciproque.

Respect envers autrui

Une bonne relation de travail s'établit tout d'abord par un respect réciproque entre personnes. Cela passe par des échanges cordiaux et l'acceptation de l'autre.

Respect des délais et engagements

Les membres du cabinet ainsi que les clients s'engagent au respect des délais convenus entre les parties ainsi que le respect des engagements issus des contrats encadrant les prestations et missions.

Engagement professionnel

Les parties prenantes et clients s'engagent à rester professionnels tout au long du contrat de travail qui lie les parties. Cela passe par les actions à réaliser, la manière de se comporter, les échanges oraux ou textuels.

Confiance réciproque

Une bonne relation professionnelle se base sur une confiance mutuelle dans les pratiques, les restitutions, les missions à réaliser.

Communication transparente

Cela fait totalement partie de nos valeurs, il est nécessaire pour nous de communiquer en interne mais aussi avec nos clients, de manière claire et totalement transparente. Nous attendons de même de la part de nos clients et de nos collaborateurs.